

# ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020494 – AFR 54/017/02

Informations complémentaires sur l'AU 154/02 (AFR 54/009/02 du 23 mai 2002)

*Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.*

## CRAINTES POUR LA SECURITÉ / DÉTENTION AU SECRET / PRISONNIERS D'OPINION PRÉSUMÉS

SOUDAN

25 étudiants membres du Front national africain (FNA)

---

Londres, le 25 juillet 2002

Le 4 juin, les 25 étudiants membres du Front national africain (FNA) qui avaient été arrêtés le 21 mai ont été condamnés à une peine d'emprisonnement de trois semaines ainsi qu'à une amende d'environ 40 euros.

Les deux semaines qu'ils avaient passé en détention préventive ont été déduites de leur peine. Celle-ci a été assortie d'une mise à l'épreuve de trois ans.

Les 25 étudiants avaient été inculpés de plusieurs infractions, notamment de « *guerre contre l'Etat* » et de « *sédition* », et risquaient la peine de mort. Toutefois, ils n'ont été reconnus coupables que d'infractions mineures et toutes les autres charges retenues contre eux ont été abandonnées.

***Aucune action complémentaire n'est requise des membres du Réseau d'Actions urgentes  
Un grand merci à tous ceux qui sont intervenus en faveur de ces personnes.***

---

*La version originale a été publiée par Amnesty International,  
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.  
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -  
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents.  
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*